

Délibération n°2025_DEL_129

Objet	Finances : Affectation définitive des résultats de clôture 2024 – Budget Annexe – Assainissement
Nomenclature de l'acte	7.1 Décisions budgétaires

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de présents : 40
 Nombre de votants : 40
 Date de la convocation : 24 juin 2025

Le 30 juin à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. François RAVOIRE, Président.

Présents :

DUMONT Patrick, ROUPIOZ Sylvia, BASTIAN Patrick, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, CHASSAGNE Eric, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean-Michel, VIBERT Martine, CHAUVETET Béatrice, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, BOICHET-PASSICOS Christine, CLEVY Yannick, CROENNE Astrid, ABRY Michel, AUGUSTIN Laëtitia, DEPLANTE Serge, STABLEAUX-VILLERET Marie, PERRUISSET Claude, MONTEIRO-BRAZ Miguel, BONANSEA Monique, TURK-SAVIGNY Eddie, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BOUCHET Geneviève, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle, GIVEL Marie.

Absents/Excusés :

- M. DULAC Christian qui a donné pouvoir à M. DEPLANTE Serge
- M. TRUFFET Nicolas qui a donné pouvoir à MME AUGUSTIN Laëtitia
- M. VIOLLET Michaël qui a donné pouvoir à MME CHAUVETET Béatrice
- MME CHARVIER Florence qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- MME GALMICHE Maude qui a donné pouvoir à MME LABORIER Edwige
- M. TAMRI M'hamed qui a donné pouvoir à M. ABRY Michel
- MME ZAMPARO Justine

M. Jean-François PERISSOUD a été élu secrétaire de séance.

Rapporteur : MME Marie GIVEL, Vice-présidente

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2025_DEL_113 en date du 30 juin 2025 du conseil communautaire portant sur le compte de gestion 2024 du budget Assainissement ;

Vu la délibération 2025_DEL_121 en date du 30 juin 2025 du conseil communautaire portant sur le compte administratif 2024 du budget Assainissement ;

Considérant que les résultats de clôture 2024 identifiés au Compte Administratif 2024 et confirmés par le compte de gestion 2024 sont conformes aux résultats provisoires qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2025 par délibération 2025_DEL_079 du 31 mars 2025 du conseil communautaire ;

Vu l'exécution de l'exercice 2024 du budget Assainissement ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 304 372,55	G 5 956 553,86	G-A 1 652 181,31
	Section d'investissement	B 2 231 202,15	H 2 945 570,81	H-B 714 368,66
		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 6 223 659,33 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 1 718 524,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 8 254 098,70	Q= G+H+I+J 15 125 784,00	=Q-P 6 871 685,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 11 482,30	K 0,00	
	Section d'investissement	F 965 773,08	L 168 425,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 977 255,38	= K+L 168 425,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 4 315 854,85	= G+I+K 12 180 213,19	7 864 358,34
	Section d'investissement	= B+D+F 4 915 499,23	= H+J+L 3 113 995,81	-1 801 503,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 9 231 354,08	= G+H+I+J+K+L 15 294 209,00	6 062 854,92

Le résultat de clôture au 31 décembre 2024 de la section de fonctionnement se chiffre à un excédent de 7 875 840,64 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement identifié au 31 décembre 2024 s'élève à 1 801 456,66 €, après avoir intégré au résultat de clôture déficitaire de 1 004 108,58 € les restes à réaliser à hauteur de 965 773,08 € en dépenses et 168 425 € en recettes.

Toutefois, après rapprochement des comptes avec le Service de Gestion Comptable de Rumilly, il est à noter que le report de l'exercice (n-1) de - 1 718 524 € en dépenses de la section d'investissement au budget primitif 2024 présente une incorrrection de 46,76 € dès lors où ce dernier aurait dû être de - 1 718 477,24 €.

Ce différentiel de 46,76 € est par ailleurs identifié entre le compte de gestion 2024 et le compte administratif 2024 au budget assainissement de l'exercice 2024.

Par conséquent, le besoin de financement de la section d'investissement se chiffre à hauteur de 1 801 456,66 € et non pas à 1 801 503,42 € après avoir neutralisé cette différence de 46,76 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats 2024 qui ont par ailleurs fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2024 par délibération 2025_DEL_079 du 31 mars 2025.
- **AFFECTE** à la section d'investissement 1 801 456,66 € et **REPORTE** le résultat de clôture déficitaire d'investissement de 1 004 108,58 € ; les restes à réaliser à hauteur 965 773,08€ en dépenses et 168 425 € en recettes.
- **REPORTE** par conséquent à la section de fonctionnement, après affectation à la section d'investissement de 1 801 456,66 €, un résultat excédentaire de 6 074 383,98 € et 11 482,30 € de restes à réaliser en dépenses.

(Données conformes à la délibération 2025_DEL_078 du 31 mars 2025).

Le secrétaire de séance,

Jean-François PERISSOUD

Le Président,

François RAVOIRE



Délibération transmise en Préfecture le :	15 JUIL. 2025
Délibération publiée le :	15 JUIL. 2025